

# 50 ANS DU DROIT DE VOTE: UN SI LONG COMBAT

Le 7 février 1971, les Suissesses ont enfin obtenu le droit de vote. Témoignages et décryptage.

Textes **Camille Pagella** – Photos **Julie de Tribolet**



**GABRIELLE NANCHEN** 77 ANS,  
PREMIÈRE FEMME À AVOIR ÉTÉ ÉLUE  
AU CONSEIL NATIONAL, EN 1971 (VS)

**«En entrant au National,  
j'ai pensé aux  
femmes de ménage»**

«Jamais je n'aurais imaginé qu'en tombant amoureuse d'un Valaisan j'allais perdre mon droit de vote.» Et pourtant, la native d'Aigle, qui a alors (en 1966) 23 ans, perd ses droits civiques à son arrivée à Sion. «Avant cela, en étudiant l'apartheid, j'avais ressenti le besoin de m'engager contre l'injustice. En Valais, je me suis inscrite au Parti socialiste et j'ai milité pour le droit de vote.» En été 1971, les partis valaisans proposent des femmes sur leur liste pour le Conseil national. «Il n'était pas question pour moi d'être élue, j'avais deux bébés à la maison et personne pour les garder. Mes camarades m'ont dit: «Sois sympa, accepte, cela nous attirera des voix et tes enfants, tu les retrouveras à la fin de la campagne.» A la sortie des urnes, Gabrielle Nanchen obtient 43 voix de plus que le premier des viennent-ensuite, Claude Rouiller. «Je ne voulais pas accepter mon élection. Mon mari a insisté: «Tu ne peux pas trahir tes électeurs. Tu dois y aller. Je me débrouillerai pour les enfants.» L'arrivée sous la Coupole est «impressionnante» pour celle qui n'a alors que 28 ans. «On était les toutes premières femmes à entrer dans cette salle. Si on ne tient pas compte des femmes de ménage. Combien étaient-elles à venir travailler sans que personne les accueille avec des fleurs? J'ai senti que j'avais une responsabilité à leur égard. C'étaient elles que je devais représenter.» ● **C. P.**

**DILARA BAYRAK** 23 ANS,  
BENJAMINE DU GRAND CONSEIL,  
ÉTUDIANTE EN DROIT (GE)

**«Je me suis imaginée  
vivre à cette  
époque, j'ai ressenti  
l'injustice»**

«C'est complètement surréel! réagit-elle à l'évocation des cinquante petites années qui la séparent du temps où ses aînées étaient bannies des bureaux de vote. On aime dénoncer le non-respect des droits de l'homme à l'étranger, mais on a toujours un peu plus de mal à se regarder dans le miroir.» Lorsqu'elle apprend la date du suffrage féminin, Dilara Bayrak a 15 ans et est en cours de géographie. «Je me suis imaginée vivre à cette époque, j'en ai ressenti l'injustice. Ce sentiment m'a donné envie de m'engager en politique.» A la maison, Dilara Bayrak pousse ses parents à voter et, à peine entrée en faculté de droit, prend sa carte chez les Verts. Elle se retrouvera élue au Grand Conseil quatre ans plus tard. Elle est aujourd'hui la benjamine d'un hémicycle composé de plus de 70% d'hommes. «L'arrivée n'a pas été simple. Certains sujets traités trouvent leur source avant ma naissance! Les comportements sexistes sont omniprésents, car beaucoup de députés appartiennent à une autre génération.» Mais Dilara Bayrak ne se décourage pas. Son féminisme? Il est inclusif, intersectionnel. «Mon histoire personnelle, celle de ma mère – d'origine turque – et celles de mes fréquentations diverses me démontrent à quel point il est important que le féminisme défende absolument toutes les femmes. Ne nous divisons pas et ne créons pas un moule qui exclurait d'autres personnes.» ● **C. P.**





**SIMONE CHAPUIS-BISCHOF** 89 ANS,  
MILITANTE SUISSE DE LONGUE DATE  
POUR LES DROITS DES FEMMES (VD)

## «Nous organisons des débats dans tous les villages»

“ Elle refuse le qualificatif de pionnière. «Je suis bien loin d'en être une. Ces pionnières, comme vous dites, je les ai admirées et rejointes. Mais ce que j'aime, c'est raconter leurs histoires.» Simone Chapuis-Bischof aura 90 ans en mars et cela fait plus de soixante ans qu'elle se bat pour les femmes. «J'ai commencé à m'intéresser à la condition féminine en 1959. J'avais 28 ans, j'étais enseignante. A l'époque, notre salaire allait être augmenté linéairement, mais, comme les hommes étaient mieux payés que les femmes, cela n'allait qu'augmenter l'écart de salaire. Quand je pense que cette question n'est toujours pas réglée!» Elle laisse tomber son poing sur la table. Après ce premier combat, la Vaudoise entre au comité de l'Association suisse pour le suffrage féminin et y rencontre Antoinette Quinche – «une vraie pionnière, elle!» –, à qui les Vaudoises doivent la fierté d'avoir été les premières Suissesses à jouir d'un droit de vote cantonal, au début de 1959. «Pendant la campagne, en 1970, nous organisons des débats dans tous les villages, où nous étions soit applaudies, soit huées. Notre comité d'action était composé de tous les partis.» Derrière Simone Chapuis-Bischof, une photo en noir et blanc est posée sur le buffet. Un petit garçon à trottinette porte un cartable sur le dos. «Mon fils, il avait 7 ans en 1971.» Sur le sac à dos, elle avait collé une affiche pour le suffrage féminin. ● C. P.

**JEANNE BEURET** 40 ANS,  
COPRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION  
INTERJURASSIENNE DE LA GRÈVE  
DES FEMMES ET ENSEIGNANTE (JU)

## «Les anciennes nous ont transmis leurs luttes»

“ Ce qui me frappe le plus, c'est de me dire, nom de bleu, en 1971, ma mère avait 20 ans et la moitié de la population a voté pour accorder le droit de vote à l'autre moitié! C'est presque de la science-fiction!» D'autant plus que, au contraire des habitantes des autres cantons romands, les Juras-siennes, Bernoises à l'époque, ne disposent pas encore d'une voix cantonale. Jeanne Beuret vient de la mouvance altermondialiste. «Ma génération imaginait que les bases de l'économie et des institutions étaient mauvaises, qu'il fallait revoir la copie et, dans ce combat-là, l'égalité est cruciale.» Alors, en 2019, l'enseignante s'implique dans l'organisation de la grève des femmes. «Les anciennes ont ressorti leurs histoires, nous ont transmis leurs luttes et nous ont enseigné le chemin qu'elles avaient parcouru.» Elle se demande si la lutte ne piétine pas. Puis juin 2019 arrive et la grève rassemble plus de 4000 personnes à Delémont. «Personne n'avait vu autant de gens dans les rues depuis le plébiscite jurassien. C'était incroyable, se souvient-elle le sourire aux lèvres. J'ai envie que les jeunes femmes qui rentrent dans la citoyenneté se rendent compte du privilège qu'est le droit de vote.» ● C. P.



# «Les femmes ont dû faire preuve de beaucoup de courage»

Après cent vingt ans et près de 90 votations communales, cantonales et fédérales, **le 7 février 1971**, une majorité d'hommes dit oui au suffrage féminin. Ou comment la si belle démocratie suisse s'est vue redéfinie. Texte **Albertine Bourget**

## Les pionnières 1868

Des Zurichoises lancent une pétition demandant le droit de vote. A Genève, Marie Goegg-Pouchoulin crée l'Association internationale des femmes (AIF).

## Le premier 01.02.1959

Ce jour-là, plus de deux Suisses sur trois rejettent le suffrage féminin en votation fédérale. Mais dans le canton de Vaud, la votation cantonale sur le même thème est acceptée.

## Le dernier 26.11.1990

Appenzell Rhodes-Intérieures viole l'égalité inscrite dans la Constitution en 1981 et doit accorder le droit de vote à ses habitantes, ordonne le Tribunal fédéral.

Un énorme escargot qui se traîne dans les rues de la capitale fédérale: le symbole choisi par les activistes de l'Association suisse pour le suffrage féminin pour incarner ce droit de vote qui se refuse à elles. Nous sommes en 1928. Imaginent-elles alors qu'il faudra encore plus de quarante ans pour qu'enfin les hommes du pays le leur accordent? Cela fait pourtant déjà des années qu'une minorité de femmes – et d'hommes – se bat dans ce sens. Dans un ouvrage passionnant, *La conquête d'un droit. Le suffrage féminin en Suisse* (Ed. Livreo-Alphil), la professeure d'histoire Brigitte Studer revient sur ce long combat «méconnu».

La Suisse, dont la Constitution a accordé le droit de vote à tous les citoyens en 1848, se targue d'être la plus vieille démocratie du monde. Difficile dès lors de remettre ce statut en question. «Et puis, il est quasiment impossible aujourd'hui d'imaginer à quel point la société était genrée», rappelle Brigitte Studer. Il y a cinquante ans, les femmes mariées qui voulaient travailler ou ouvrir un compte bancaire devaient encore obtenir l'aval de leur époux. A la femme la charge de la maisonnée et des enfants. Aux hommes la politique et les décisions du pays. Sans parler de la frilosité des institutions, peu enclines à remettre en cause l'ordre établi. «Les élites et notamment le Parti radical s'engagent très peu. Ce dernier est lié aux partis conservateurs et paysans qui sont particu-

lièrement attachés à l'idée que la femme est une ménagère et une mère et qu'elle n'est pas une citoyenne politique», souligne la professeure.

**Peu nombreuses, les activistes existent bel et bien.** A Genève, en 1868, Marie Goegg-Pouchoulin a fondé la première organisation féministe du pays, l'Association internationale des femmes. Citons l'enseignante Emilie Gourd en 1913: «C'est mettre la charrue avant les bœufs que de nous occuper d'antialcoolisme, d'égalité de la morale, de la législation ouvrière, de protection de l'enfance... sans avoir le bulletin de vote.» Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion du protestantisme social d'une part et de l'Internationale socialiste de l'autre, éclosent de nombreuses associations de femmes. Toutes ne partagent pas les mêmes revendications. En 1919, le droit de vote des Neuchâteloises sur le plan cantonal et communal est rejeté à près de 70%, le premier d'une longue série de refus.

De manière générale, souligne Brigitte Studer, les militantes sont «très respectueuses des mœurs politiques suisses, ont peur de provoquer. Il est vrai qu'elles ont été beaucoup vilipendées. Avec les quelques militants – car il convient d'intégrer les hommes suffragistes –, elles font preuve de beaucoup de courage face à l'hostilité souvent à peine masquée ou au contraire aux quolibets, aux manœuvres dilatoires et aux oppositions frontales, pour oser affirmer un droit et persévérer en dépit de tous les revers.» La Bâloise Iris von Roten sera marginalisée par les associations féministes et moquée au carnaval de Bâle pour avoir osé publier, en 1958, *Frauen im Laufgitter* («Femmes derrière les barreaux»). Et se verra accusée d'avoir fait échouer la votation de 1959.

La grande difficulté du combat, c'est évidemment «ce paradoxe de tenter d'obtenir quelque chose sans moyen pour l'obtenir, car les femmes sont dépossédées des instruments démocratiques, souligne Brigitte Studer. Elles pouvaient seulement lancer des pétitions, ce qu'elles ont beaucoup fait. Mais celles-ci finissaient dans des tiroirs. Il leur fallait des relais masculins pour accéder aux décisions politiques.» Face à la frilosité du politique – en 1951, le Conseil fédéral, dans un rapport, a conseillé d'attendre –, les démarches se font inventives: en 1957, à l'initiative de l'avocate vaudoise Antoinette Quinche, près de 1500 Vaudoises, Genevoises et Neuchâteloises réclament leur carte de vote à leur commune et vont jusqu'au Tribunal fédéral. Soutenues par le Conseil communal, les femmes de la commune valaisanne d'Unterbäch votent, même si leurs voix ne seront finalement pas prises en compte. La même année, le Conseil fédéral, désireux d'obliger les femmes à servir dans la protection civile, prend enfin position pour le droit de vote. Et veut rassurer les électeurs masculins: «Si la femme n'obéit pas autant à la logique, elle compense ce défaut par un sens pratique qui lui permet de saisir l'essentiel.» Mais malgré une grosse campagne emmenée par des personnalités telles que le général Guisan, c'est un échec cuisant, déploré par l'ONU. Sauf dans les trois cantons précités: après Vaud et Neuchâtel, les Genevoises accèdent au droit de vote cantonal en 1960. Suivent Bâle-Ville en 1966, Bâle-Campagne en 1968, le Tessin en 1969, le Valais, Lucerne et Zurich en 1970.

**En 1968, le Conseil fédéral décide d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme** – en excluant le droit de vote des femmes. Echaudé, il craint un nouvel échec dans les urnes. Mais le vent tourne et la volonté d'adhésion à la Convention européenne s'avère une impulsion décisive comme un argument de poids pour les militantes. Le 1<sup>er</sup> mars 1969, 5000 femmes participent, pour la première fois de l'histoire de ce combat, à une manifestation



Une image emblématique: la femme se voit priée de quitter la Landsgemeinde de Trogen (AR) en 1968. Après 1971, le canton refusera encore cinq fois d'accorder aux femmes le droit de vote cantonal, jusqu'en 1989.

nationale. La «marche sur Berne» siffle et vibre au discours de l'Uranaise Emilie Lieberherr: «Les Suissesses rassemblées ici revendiquent le droit de vote et d'éligibilité (...). L'égalité juridique entre les sexes est une condition préalable importante au plein exercice des droits de l'homme.» Le Conseil fédéral organise une nouvelle votation le 7 février 1971. Deux tiers des votants disent oui, la Constitution est modifiée. En octobre, dix femmes sont élues au parlement fédéral. Près de cinquante ans plus tard, en 2019, elles seront 84 à être élues à Berne, score historique, et occupent désormais 42% des sièges de la Chambre du peuple. ●



Accorder le droit de vote à la gent féminine nuira au bien-être de la maisonnée, c'est l'argument clé des opposants, comme le montrent ces affiches de 1919 (1) et de 1946 (2-3). L'homme, qui tranche dans les urnes, est mis en avant dans les campagnes, y compris favorables, comme en 1959 (4-5) et en 1971 (8). Pour ou contre, la femme apparaît seule et fière en 1960 (6) et en 1968 (7).